



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES INCLUSIVES
(DEFIS)

COORDINATION INTERREGIONALE MANAKARA

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET
(Société de conseil)**

AMI N°:09-2026/MIASA/SG/DEFIS/CIRMNK /C

MADAGASCAR

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES INCLUSIVES (DEFIS)

Intitulé de la mission : Recrutement d'un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre de deux (02) périmètres irrigués (PI) :

- PI Sahihy, District de Manakara, Région Fitovinany
- PI Ambaro, Commune rurale d'Ankatafana, District de Mananjary, Région Vatovavy

Numéro de référence OPEN : MDG-2000001492-0057-CS-LCS

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Programme de Développement des Filières Agricoles Inclusives (DEFIS) et envisage d'en faire un usage partiel pour s'adjoindre des services de conseil.

L'utilisation des fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, conformément aux modalités et conditions prévues par l'accord de financement et aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations, en tout genre et de toute nature, qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Programme DEFIS.

2. Les services de conseil ("les services") consistent à :
 - Mener une étude préliminaire de faisabilité, en termes techniques et environnementaux, avant de passer à l'APS.
 - Élaborer les dossiers d'Avant-Projet Sommaire (APS) avec l'établissement de la fiche de renseignement et du TRI environnemental ;
 - Élaborer les dossiers d'Avant-Projet Détaillé (APD) avec l'élaboration d'un PREE ou d'une EIE et du MGE ;
 - Élaborer un plan de développement du périmètre permettant d'assurer sa mise en valeur, sa durabilité et le retour sur investissement ;
 - Procéder à un contrôle et surveillance pour une durée de douze (12) mois, portant le délai global d'exécution à dix-neuf mois et demi (19,5 mois), dont sept mois et demi (7,5 mois) d'études

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans :

- DGMarket le 02 juillet 2026
- Les presses Midi Madagascar, l'Express Madagascar et les Nouvelles le 02 juillet 2026

3. Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire/Programme DEFIS, Coordination Interrégionale de Manakara ("le client") invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture desdits services. Les sociétés de conseil intéressées sont tenues de fournir des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaires pour

dispenser ces services. Les sociétés intéressées sont **tenues de compléter** le modèle relatif à la manifestation d'intérêt obtenu sur demande par mail à : programmedefismnk.ami2025@gmail.com avec copie obligatoire à : programmedefis.pmmnk2@gmail.com, et programmedefis.cirmnk@gmail.com et de l'envoyer à l'adresse indiquée au point 9 ci-dessous.

4. Nous attirons l'attention des sociétés de conseils intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>) et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>). Cette dernière énonce les dispositions du FIDA relatives aux pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>).
5. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui se trouverait dans une telle situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou raisonnablement perceptible comme telle qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée, conformément à la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et de ses opérations.
6. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode fondée sur la « **Sélection au moindre coût** » expliquée au paragraphe du module F2 dans le Guide de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.
7. Les critères de présélection sont les suivants :

Expériences générales

Le consultant doit être un bureau d'études œuvrant dans le domaine du génie civil ou du génie rural et ayant existé au moins cinq (05) ans.

Expériences spécifiques :

Le Consultant devra être un bureau d'études ayant au moins réalisé cinq (05) prestations en études et/ou contrôle et surveillance des travaux d'aménagement/réhabilitation d'infrastructures hydroagricoles parmi lesquelles figure :

- au moins deux (02) contrats d'études et/ou contrôles et surveillances pour des infrastructures hydrauliques (aménagement hydraulique, hydroélectrique, adduction d'eau potable, ouvrage de franchissement, etc...) d'un montant supérieur ou égal à trois cent millions d'Ariary (MGA 300 000 000)
- au moins un (01) contrat d'études ou contrat d'études, de contrôle et de surveillance pour un aménagement hydroagricole ou hydraulique par utilisation d'énergie renouvelable.

L'expérience réussie du cabinet auprès du MiASA en matière d'aménagement hydraulique constitue un atout.

Des sociétés de conseil peuvent constituer entre elles des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiées.

8. Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : programmedefismnk.ami2025@gmail.com, avec copie obligatoire à : programmedefis.cirmnk@gmail.com et programmedefis.pmmnk2@gmail.com, au plus tard le **20 juillet 2026 à 18 h 00 (GMT+3)**. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements avant le **27 juillet 2026 de 08 h 00 à 18 h 00, heure locale (GMT+3)**



9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après au moyen des formulaires prévus à cet effet. Elles devront être soumises à l'adresse ci-après le **31 juillet 2026 à 16 h 00 (GMT+3)** au plus tard.

Programme DEFIS, Coordination Inter-régionale de Manakara

À l'attention de : **Monsieur ALIZANY Nosy, Coordonnateur Inter-Régional de Manakara**

Adresse : **Bâtiment TTMR, en face du Bazar Tanakidy Manakara.**

Courriel: programmedefismnk.ami2025@gmail.com avec copie obligatoire ;
r.ninorakoto@gmail.com et programmedefis.cirmnk@gmail.com

Manakara, le 15 juillet 2026

Pour le Programme DEFIS



ALIZANY Nosy
COORDONNATEUR INTER-REGIONAL